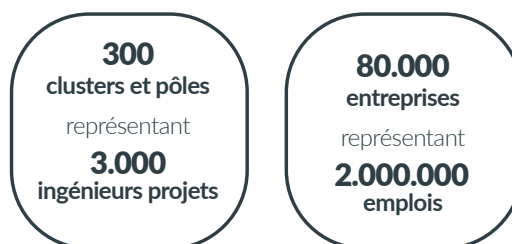


Nos administrateurs et administratrices**Président : Sylvain BOUCHER***Président du pôle de compétitivité France Waterteam et du cluster Aquavalley, Délégué France de l'entreprise VEOLIA***Vice-Président : Nicolas MENET***Directeur du cluster Silver Valley***Vice-Président : Patrick ROBERT***Président du cluster Réseau Mesure***Secrétaire : Jean-Christophe BOULARD***Directeur général du cluster Atlanpack***Trésorière : Corinne FARACE***Déléguée générale du pôle de compétitivité Techtera***Président d'honneur : Jean-Luc ANSEL***Fondateur du pôle de compétitivité Cosmetic Valley***Pierre BALLET***Président du cluster Imprim'Luxe***Karine BARBIER***Déléguée générale du cluster Shop Expert Valley***Daniel BAUDRY***Directeur du cluster Digital League***Joel BERGER***Directeur général de l'accélérateur C2IME***Francis BERTRAND***Directeur général du pôle de compétitivité France Water Team***Jean-Paul BLANC***Délégué général du cluster Plastium***Chantal DESCHAMPS***Directrice du cluster Brit'Inov***Joelle DURIEUX***Représentante du pôle de compétitivité Finance Innovation***Gilles FAYARD***Directeur général du pôle de compétitivité Innov'Alliance***Angélique GASMI***Directrice du cluster Génie de l'habitat***Renaud GAUDILLIERE***Directeur du pôle de compétitivité PMT***Thibaut HEIMERMANN***Directeur général du pôle de compétitivité Avenia***Renald LAFARGE***Délégué général du cluster Novachild***Stéphane MATHIEU***Président du cluster Noveka!***Anne-Marie PEREZ***Directrice générale du pôle de compétitivité Capenergies***Fabien RIOLET***Directeur du cluster Polepharma***Nathalie SAINT MARCEL***Directrice général adjointe du cluster Montagne***Patrick VUILLERMOZ***Directeur de pôle de compétitivité Polymeris*

CONSULTATION DES CANDIDATS À L'ÉLECTION PRÉSIDENTIELLE AVRIL 2022

Propositions de la communauté France Clusters pour une économie compétitive - inclusive verte - soutenable

LA COMMUNAUTÉ FRANCE CLUSTERS



Depuis 20 ans, nous travaillons avec les clusters d'entreprises, pôles de compétitivité, réseaux d'entreprises et leurs partenaires publics (Etat, Collectivités), économiques, scientifiques et financiers pour accompagner la création et le développement des filières d'excellence dans les territoires.

Nous animons le réseau des clusters/pôles français.

Nous participons à la diffusion de la culture de la coopération inter-entreprises entre acteurs économiques (entreprises), scientifiques (universités, écoles) et territoriaux (collectivités, agences, centres de ressources...)

Nous accompagnons le développement des politiques clusters françaises et européennes et participons à la promotion des politiques publiques et des initiatives françaises.

VOTRE CONTACT

Xavier ROY

Directeur général de France Clusters

06 63 28 70 40

xavier.roy@franceclusters.fr

14 rue Passet - 69007 Lyon

+33 (0)4 72 54 67 09 - contact@franceclusters.fr

www.franceclusters.fr

SOUVERAINETE ET DEMOCRATIE FRANÇAISE ET EUROPEENNE

COMPÉTITIVITÉ. Faire face à la concurrence mondiale par la structuration de chaînes de production européennes compétitives : Prendre appui sur les Clusters d'entreprises et les Pôles de compétitivité pour nouer des coopérations "gagnant - gagnant" entre les entreprises sur les filières stratégiques.

Contexte

Pour faire face à la concurrence mondiale, les entreprises françaises se sont engagées dans la mise en place de chaînes de conception, de production et de commercialisation de leurs produits aux plans national et européen. Les réseaux d'entreprises constitués par les clusters en France et en Europe ont largement contribué à cette évolution des systèmes productifs.

La crise sanitaire de 2020-2021 a renforcé ce schéma productif et a donné un nouvel impératif stratégique en faveur de la sécurisation des chaînes de production, de la relocalisation des activités, et de la réindustrialisation de nos territoires, avec l'appui du programme «Territoires d'industrie». Cet impératif de souveraineté nationale est particulièrement sensible pour les produits stratégiques comme les médicaments ou les semi-conducteurs et pour les fonctions supports essentielles comme la logistique.

La crise a également modifié profondément les aspirations citoyennes, créant, ainsi, de nouveaux usages, de nouveaux modes de production et de nouveaux marchés : e-santé, e-éducation, énergies décarbonées, mobilités douces, circuits alimentaires courts et productions locales, économie de la réutilisation, achats en ligne et expérience utilisateur, etc. Cet environnement crée des opportunités de marchés nombreuses. Ces nouvelles opportunités sont complexes à saisir. Elles obligent les entreprises à sortir, plus que jamais, de leurs habitudes d'innovation et de production. Ces difficultés sont, encore, renforcées si elles y vont seules !

PROPOSITION N°1

Encourager les démarches nationales et européennes d'interclusters multisectoriels afin de constituer de nouvelles chaînes de valeurs à forte valeur ajoutée pour la compétitivité des entreprises françaises en s'appuyant sur la richesse de nos membres académiques, laboratoires, start-up, PME, ETI, grandes groupes et collectivités

Explication

Les besoins nouveaux évoqués ci-dessus rebattent considérablement les cartes de nos filières traditionnelles car les réponses à inventer résident dans l'association de plusieurs secteurs d'activité. Par exemple en matière de «bien vieillir», il est plus que jamais primordial de mettre autour de la table, au côté des professionnels de la silver économie et de la santé, des spécialistes de l'alimentation, du tourisme, de la mobilité, du numérique, de la sécurité, de l'habitat, du design, etc... Cela pousse les entreprises à coopérer en inter filières complémentaires pour construire ensemble ces solutions innovantes adaptées. Les clusters/pôles ont cette habitude de travail en inter-clusters nationaux (FranceIT, FFC robotique, France Water Team. Avenia...), européens ou mondiaux avec l'appui des programmes dédiés de la Commission européenne notamment (Global Cosmetic Cluster, Plant InterCluster Network, Europe's Bioeconomy Intercluster..). Ces réseaux structurés sont à encourager largement et à développer car ils sont autant de passerelles au service de la production de solutions innovantes par nos entreprises.

SOUVERAINETE ET DEMOCRATIE FRANÇAISE ET EUROPEENNE

INVESTISSEMENT. Financer l'industrialisation de l'économie française et passer, ainsi, de la «start up nation numérique» à la «scale up nation industrielle»

Contexte

Selon l'enquête réalisée par France Clusters en décembre 2021, 84% des entreprises organisées en cluster/pôles déclarent que l'objectif de 6% de croissance, au moins, annoncé par le ministre de l'Économie pour fin 2021, est à leur portée. Parmi ces 80.000 entreprises, et toujours selon la même enquête, au moins 1.500 de ces entreprises verront leur chiffre d'affaires croître de plus de 10% par an, dans les trois prochaines années. Force est de constater que ces résultats sont dus, principalement, à la coopération et à l'intégration de ces 80.000 entreprises dans les écosystèmes territoriaux innovants et animés par les clusters/pôles.

PROPOSITION N°2

Soutenir la création de fonds d'investissement multisectoriels dédiés à l'industrialisation des projets/produits innovants. Soutenir, également, le club d'industriels porté par France Clusters, prêts à investir dans les «startups industrielles à impact» impliquées dans les écosystèmes territoriaux innovants animés par les clusters/pôles

Explication

Selon l'enquête de décembre 2021 de France Clusters, 700 entreprises membres des clusters/pôles sont des «entreprises industrielles innovantes à fort potentiel de croissance» ou «startups industrielles à impact» prêtes à changer d'échelle. Nous entendons par «startups industrielles à impact» les PME ayant développé un nouveau produit industriel, dont la R&D est réussie, le prototype réalisé et validé, une clientèle identifiée et engagée. Leurs innovations ne sont pas nécessairement disruptives, elles peuvent être d'usage mais elles visent une commercialisation sur un vaste marché national, européen ou international. Pour industrialiser et commercialiser leurs nouveaux produits, ces PME cherchent des appuis financiers en fonds propres de type Capital risque late stage pour des montants de 2 à 12 M€. Investir dans ces projets industriels innovants assure des multiples de 3 à 5 pour les investisseurs et pour des sorties de 7-10 ans. Ces startups industrielles sont dites «à impact» car elles créent de l'emploi sur tous les territoires (urbains et ruraux), de l'emploi pérenne car ancré dans des écosystèmes territoriaux animés. De plus ces entreprises œuvrent sur les marchés générés par les nouveaux besoins environnementaux (recyclage, matériaux économes en CO2, transport sans énergie fossile, alimentation à partir de culture algues et puits de carbone, santé...). L'enquête France Clusters de décembre 2021 montrait que les entreprises organisées en cluster/pôles trouvent des opportunités de marché dans les grandes transitions sociétales, notamment : numérique (27,8%), écologique (25,2%), énergétique (20%). Ainsi, les clusters/pôles ont la capacité d'assurer un deal flow de projets de très grande qualité en raison de leur expertise marchés/métiers/technologies et de leur connaissance fine des projets innovants et des équipes qui les portent. De plus les industriels du réseau sont prêts à investir eux-mêmes pour lancer cette dynamique d'investissement. Et, puisque l'industrie redevient une composante essentielle de l'économie nationale, nous en appelons au soutien public territorial, national et européen pour créer les fonds d'investissement industriels à l'image de notre industrie nationale composée principalement de PME !

SOUVERAINETE ET DEMOCRATIE FRANÇAISE ET EUROPEENNE

TERRITOIRES INDUSTRIELS. Booster l'ingénierie de projets territoriaux innovants et le développement de nouveaux clusters, notamment en milieu rural

Contexte

Certes, les lois de décentralisation et de réorganisation des territoires ont participé à une clarification utile des compétences entre les échelons du «millefeuille administratif». Il faut leur reconnaître, toutes fois, un effet négatif sur les capacités d'ingénierie de développement économique de nombreux territoires, notamment des territoires ruraux. Or sans ingénierie de développement, pas de projets collaboratifs innovants ! L'Agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) et la Banque des Territoires ne s'y sont d'ailleurs pas trompées en lançant, dans le cadre de l'initiative «Territoires d'industrie» le recrutement d'une 50aine de «chargés de projets» destinés à accompagner les stratégies opérationnelles de réindustrialisation de certains territoires.

PROPOSITION N°3

Lancer les appels à projets thématiques nécessaires pour assurer l'accompagnement des projets d'industrialisation des territoires. Doter, pour ce faire, les clusters/pôles de moyens financiers publics nouveaux afin de faire effet-levier et, ainsi, de doubler leur capacité d'ingénierie de développement économique (passer de 3.000 à 6.000 ingénieurs projets de proximité)

Explication

Près de 25 ans de politique publique de soutien aux clusters (1998-2021), c'est exceptionnel. Mais ce n'est pas suffisant ! En effet, la Silicon Valley s'est créée en 50 ans environ ! La France est au milieu du gué ! C'est le moment d'agir fortement et avec détermination. Pour sa part, l'Europe soutient ses clusters, les Etats voisins poussent fortement, également, leurs propres clusters. Quid de la situation Française en 2022 ? Rappelons que les clusters d'entreprises sont nés, majoritairement de « crises » (sectorielle, structurelle, conjoncturelle, technologique...). Crises qui ont poussé des entreprises à travailler en coopération. Dès lors, considérons que la crise actuelle est une opportunité pour renforcer les clusters/pôles existants et en faire naître d'autres ! Profitons-en !! Incitons les collectivités territoriales qui animent des filières territoriales à les transformer en cluster d'entreprises. Aidons les initiatives émergences de « new cluster new market » à se structurer. Le soutien aux clusters, c'est l'affaire de tous ! Les Régions, les Agglomérations et l'Europe sont actuellement en première ligne ! Mais l'Etat et les grandes entreprises se doivent, également, d'accompagner le mouvement par le soutien apporté aux expérimentations dans le cadre d'appels à projets thématiques et du sponsoring des actions. En 25 ans, les clusters/pôles ont fait la preuve de leur résilience et de leurs capacités d'adaptation. Appuyer les nouvelles politiques industrielles françaises prenant appui sur les clusters/pôles (comme le programme «Territoires d'industrie»), permettra de garantir la montée en puissance de ces initiatives ! Soulignons, enfin, que la grande force des clusters/pôles repose sur leur double capacité 1) à associer acteurs publics et privés autour de projets collaboratifs innovants et 2) à fonctionner sur des modèles économiques également bipartites publics/privés. Côté privé, les entreprises financent les clusters/pôles par leurs cotisations et les prestations qu'ils achètent. Ils investissent, également, ensemble dans des innovations et des infrastructures d'avenir; côté public, l'Etat et les collectivités (Régions et EPCI) subventionnent en partie des projets collaboratifs à fort impact territorial. Ce co-investissement, particulièrement vertueux, illustre une nouvelle forme d'économie à encourager.

Il a été maintes fois montré l'effet-levier très significatif x4 sur le plan financier ; quand l'Etat investit 1€ dans l'ingénierie d'un cluster/pôle, celui-ci lève 4€ auprès des acteurs privés/publics du territoire pour le développement de projets collaboratifs innovants. Les politiques publiques réalisées par le passé au profit des clusters/pôles (politique des Systèmes productifs localisés 1998-2004, des pôles de compétitivité 2005-2021, des grappes d'entreprises 2009-2013) le démontrent aisément. 25M€ par an engagés par l'Etat pour le financement d'ingénierie territoriale, dans le cadre d'appels à projets thématiques, permettraient le doublement des effectifs en ingénierie au sein des clusters/pôles et, par ce biais, le doublement des projets collaboratifs innovants réalisés !

EMPLOI ET COMPETENCES

EMPLOI COMPÉTENCES. Accompagner la mutation des métiers clé pour l'industrie de demain et l'industrie du futur

Contexte

La diffusion des technologies dans l'ensemble des corps de métiers requière des compétences spécifiques dans les activités de production industrielle et de services. Les métiers-clé d'aujourd'hui ne sont plus ceux d'hier et, à titre d'illustration pour le domaine du numérique selon un rapport 2017 de Dell et « l'Institut pour le Futur », think tank californien, 85% des emplois en 2030 n'existent pas encore (data scientist, neurosciences, robot-monitor, cybersécurité, hacker éthique, ...).

PROPOSITION N°4

Développer les parcours de qualification adaptés aux besoins d'aujourd'hui et de demain des entreprises industrielles fédérées par les clusters/pôles : Doter les clusters/pôles de moyens financiers et humains nécessaires à la construction de ces parcours de qualification - au côté des professionnels de la formation - en y représentant les entreprises de leurs écosystèmes

Explication

Les 300 clusters/pôles français, avec leurs 80.000 PME adhérentes (2M d'emplois concernés) sont les premières victimes des difficultés rencontrées pour recruter les profils adaptés aux postes à pourvoir. Nombre d'entre elles sont à l'origine (ou ont été impliqués au plus près) de la création de Groupements d'employeurs territoriaux, de Campus des métiers et des qualifications (CMQ), eux-mêmes thématiques et territorialisés. Les clusters/pôles travaillent avec les Ecoles de production pour leur fournir les apprentis à qualifier selon les commandes industrielles. Les clusters/pôles sont, également, impliqués dans les travaux menés par les COMUE. L'enjeu porte, ici, sur l'implication des clusters/pôles dans le pilotage et la gouvernance des instances académiques qui construisent des nouveaux parcours de formation. Il s'agit, ici, de doter les clusters/pôles de moyens adéquates afin de s'assurer que l'offre rencontre la demande et anticipe les besoins futurs des entreprises. L'implication systématique des clusters/pôles dans les projets éducatifs sera un gage de succès du déploiement des parcours de formation au bénéfice des jeunes, des demandeurs d'emplois et des entreprises en manque de compétences.

EMPLOI ET COMPETENCES

RECRUTEMENT. Aider en urgence les entreprises à recruter des bonnes compétences et faire en sorte que l'emploi ne soit pas un frein à leur développement

Contexte

Selon l'enquête France Clusters de décembre 2021, 30% des 80 000 PME industrielles membres des clusters/pôles recrutent en 2022 et peinent à trouver les bonnes compétences ! Selon la Banque des Territoires, plus de 50.000 emplois industriels étaient à pourvoir fin 2021, ce qui peut être surprenant lorsqu'on rapproche ces données du taux de chômage français (8,1%).

PROPOSITION N°5

Doter les clusters/pôles de moyens pour déployer, en appui de leurs entreprises adhérentes, de véritables «marques employeurs collectives et territoriales» qui viendront renforcer l'attractivité des entreprises dans leurs démarches de recrutement

Explication

Les facteurs d'attractivité des postes proposés par les entreprises ont considérablement évolué, notamment auprès des jeunes générations. C'est pourquoi les entreprises déploient des trésors de solutions pour se rendre attractives - QVT, RSE et plus fortement la marque employeur - et pour s'adapter à la recherche de sens demandée par les jeunes comme par les moins jeunes. Force est de constater que la mise en place d'une telle marque employeur n'est pas évidente pour une TPME dont le dirigeant a souvent «le nez dans le guidon». Par ailleurs, les efforts déployés par les entreprises n'ont pas toujours les effets attractifs escomptés. En réalité, l'engagement professionnel d'une personne ne dépend pas (ou plus) seulement du poste et des conditions de travail proposées. Il dépend - et c'est très naturel - du cadre de vie, de l'emploi du conjoint, des possibilités de scolarisation des enfants, voire du climat, des loisirs, etc. Or ces facteurs d'attractivité des postes à pourvoir ne sont pas entre les mains des seules entreprises. Les clusters/pôles ont un rôle «clé» à jouer en la matière : ils entretiennent, en effet, un lien entre toutes les parties prenantes de la construction d'un territoire. C'est l'ensemble des acteurs qui participent au développement de la filière animés par les clusters/pôles. : acteurs territoriaux (collectivités, agences, consulaires...), acteurs éducatifs (écoles, universités...), acteurs du financement (banques, business angels, capitaux investisseurs...), acteurs de l'innovation (laboratoires publics et privés, fablabs, living labs...). Les clusters/pôles ont ainsi la capacité de développer des «marques employeurs collectives et territoriale». Ils apportent les éléments d'attractivité qui font, trop souvent, défaut aux seules entreprises dans leurs démarches de recrutement.

EGALITE DES CHANCES

EGALITÉ. Féminiser les filières industrielles pour accompagner la compétitivité des entreprises

Contexte

Comment relancer l'économie et faire de la France un pays plus écologique, compétitif et solidaire, en se privant de 50% de nos talents ? Les clusters/pôles - qui animent des écosystèmes filières/marchés ciblant plus de 80.000 entreprises - sont aux premières loges pour faire bouger les pratiques et les mentalités dans le monde professionnel. Selon les travaux de capitalisation «Femmes Capitaines de filière» menés par France Clusters en 2020, il a été montré que seulement 10 à 35 % de femmes occupent des postes salariés dans des PME industrielles, se répartissant majoritairement dans les fonctions support (ressources humaines, qualité, administratif, etc..). Les femmes sont ainsi très peu présentes dans les postes techniques, ainsi que dans les postes de direction et dans les conseils d'administration.

PROPOSITION N°6

Prendre appui sur les clusters/pôles pour faire bouger les pratiques des entreprises industrielles et les mentalités managériales (recrutement et gouvernance) en faveur de la féminisation des filières industrielles territoriales : mise en place de plans d'actions ambitieux et financièrement soutenus

Explication

Pour trouver des applications concrètes, les mesures prises (Loi Coppé-Zimmermann - Rixain), doivent être accompagnées par des actions concrètes au plus près des entreprises. Rappelons que selon France Stratégie, les discriminations ont un coût économique et imposent d'explorer les liens entre mixité et productivité dans les entreprises. C'est pour y faire face que les Lois Coppé-Zimmermann (relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance) et Rixain (visant « à accélérer l'égalité économique et professionnelle ») ont été votées. Les arguments sont donc là, mais les stéréotypes ont la vie dure, comme en témoigne l'insidieux impact de la réforme 2019 des lycées qui a fait chuter le nombre d'heures de mathématiques en première et en terminale, notamment chez les filles (sources Les Echos 12.02.22) ! L'engagement de certains grands groupes industriels - comme Schneider Electric, Veolia... - en faveur de la féminisation de leur organisation productive est important, sans doute exemplaire mais très insuffisant. Si nous voulons que les lignes bougent, le sujet de la féminisation de l'industrie doit aussi être approprié par les TPME et dans les territoires. Les clusters/pôles sont des acteurs opérationnels évidents pour accompagner ce mouvement. Témoin, l'action de capitalisation menée par France Clusters dans sa communauté élargie de clusters, pôles de compétitivité, territoires d'industrie : événements de sensibilisation, promotion de femmes occupant des postes en tension, instruments ludiques destinés aux élèves, enseignants, parents, réseaux de marraines, adaptation des offres d'emplois, diagnostic des situations d'égalité femmes/hommes dans l'entreprise, travail avec les organisations spécialisées... Observons que ces actions sont encore trop fragiles car elles reposent, pour l'essentiel, sur la bonne volonté et la disponibilité des individus impliqués. Elles manquent cruellement de moyens financiers publics et privés pour avoir l'impact significatif attendu et pour être reproduites ailleurs.

EGALITE DES CHANCES

NOUVELLE ÉCONOMIE. Décloisonner l'économie traditionnelle et l'ESS pour inspirer les entreprises industrielles dans l'évolution de leurs pratiques productives

Contexte

Les crises sanitaires et économiques bouleversent profondément les attentes de nos concitoyens aussi bien à l'égard de leur emploi que de leur cadre de vie personnel : recherche accrue de sens dans le travail, besoin d'un meilleur équilibre professionnel/personnel, attentes nouvelles de consommation plus saines pour la santé... Il est, donc, urgent d'accompagner les entreprises productives à inventer les produits écologiques de demain et à faire évoluer leurs outils de production dans le respect de pratiques environnementales et sociétales à fort impact.

PROPOSITION N°7

Renforcer une animation nationale décloisonnant des écosystèmes territoriaux innovants par des moyens financiers adaptés et par des appels à projets expérimentaux associant les clusters/pôles et les acteurs territoriaux de l'ESS

Explication

Pour que le «monde d'après» ne soit pas un retour au «monde d'avant», il nous paraît important d'intégrer très rapidement les attentes nouvelles de consommation et les aspirations à un meilleur équilibre professionnel/personnel dans les projets d'entreprises. Sur ces questions, les clusters/pôles ont matière à partager nombre de savoir-faire aussi bien sur les modèles économiques de leurs organisations et de leurs services, que sur la structuration et l'animation de filières économiques territoriales ou, encore, sur l'accompagnement à la maturation d'innovations technologiques au service des consommateurs. Ils pourront pour cela, prendre appui, par exemple, sur les initiatives menées dans le cadre de l'économie sociale et solidaire et de la politique d'accompagnement des Pôles Territoriaux de Coopération Economiques (PTCE), notamment la forme juridique des Sociétés Coopératives d'Intérêt Collectif (SCIC), les coopérations plus fusionnelles avec les acteurs de l'insertion par l'économie, l'implication plus significative de la société civile dans ce type d'initiatives.

PLANETE ET TRANSITIONS

INNOVATION. Accompagner les grandes transitions sociétales en prenant appui sur les clusters/pôles

Contexte

La réindustrialisation de notre économie représente, désormais, un objectif crucial pour l'ensemble des acteurs de l'innovation et du développement économique. L'enjeu porte sur la compétitivité de cette nouvelle économie qui induit un effort renouvelé en matière d'innovation technologique, d'usage et dans la mise en marché des produits et services. Depuis 2005, les pôles de compétitivité ont développé un savoir-faire exemplaire et reconnu dans l'émergence et l'accompagnement de projets innovants, à l'articulation entre la recherche publique et la recherche privée. Les clusters d'entreprises non-pôles ont su, à partir des travaux collectifs interentreprises de mutualisation de moyens et de diversification clients/marchés, entraîner leurs PME-PMI dans l'innovation. Ainsi, clusters et pôles, couvrent, par leur expertise «très pointue» l'ensemble des champs de l'innovation technologique et d'usages et sont aujourd'hui des acteurs essentiels de l'innovation, ancrés sur leurs territoires et proches de leurs adhérents.

PROPOSITION N°8

Donner aux clusters/pôles et à leurs entreprises les ressources nécessaires pour assurer leur rôle d'accélérateurs des grandes transitions sociétales - notamment écologiques, numériques, énergétiques et démographique - attendues par nos concitoyens pour les 10 prochaines années. Lancer, pour ce faire, des appels à projets thématiques associant l'Etat, les Régions, l'Europe en s'appuyant sur la grande diversité de nos membres

Explication

Les secteurs d'activité, dans leur ensemble, se prêtent au jeu de la coopération interentreprises pour innover. Les clusters/pôles sont en première ligne sur tous les grands marchés d'avenir et touchent, avec leurs écosystèmes productifs la grande majorité des besoins des consommateurs : énergies, agriculture et alimentation, santé et biotechnologies, bien-être, mobilité, tourisme et culture, habitat et écoconstruction, luxe et cosmétique, habillement, éducation, eau, robotique, optique, logistique, défense, numérique, etc.

Ils portent ou soutiennent nombre de projets illustrant les grandes transitions sociétales auxquelles nous sommes confrontés : nouvelles énergies décarbonées, transformation numérique des filières d'avenir, transition démographique, stratégie RSE des entreprises, bioéconomie, économie circulaire, écologie industrielle territoriale... Leurs liens de proximité avec les «Comités stratégiques de filières» du Conseil nationale de l'industrie et leur vision stratégique nationale souvent stimulée par des collectifs inter-clusters font d'eux les partenaires naturels de la prise de décisions d'investissement dans des nouveaux outils de production territoriaux. L'objectif de cette nouvelle politique industrielle sera de réaffirmer le rôle d'acteurs nationaux des clusters/pôles, moteurs des politiques d'innovation régionales (SRDEII, S3...) et nationales (France 2030, PIA...) en lien fort avec la nouvelle politique industrielle européenne du Green Deal.

PLANETE ET TRANSITIONS

COOPÉRATION. Encourager la coopération interentreprises et l'innovation productive en impliquant davantage de PME dans les clusters/pôles

Contexte

Dans l'économie mondialisée, on le sait, la concurrence entre entreprises n'est plus seulement locale mais très largement internationale. La coopération entre entreprises même concurrentes d'un même écosystème territorial – soit la «coopétition» - est une nécessité à encourager. L'enjeu porte sur l'accompagnement des TPME - 95% de notre tissu économique national - pour grandir, pour innover et pour devenir les ETI de demain. 80.000 PME industrielles travaillent déjà en coopération au sein des clusters et des pôles de compétitivité. C'est une étape, mais le champ à couvrir est encore considérable : 3 millions d'entreprises à convaincre ! la tâche est immense ! France Clusters propose, donc, une mesure incitative indispensable pour «embarquer» les entreprises dans l'aventure de la coopération au sein des clusters et des pôles de compétitivité.

PROPOSITION N°9

Défiscaliser, pendant les 3 prochaines années - 2023-2026 - l'adhésion des entreprises aux associations de clusters/pôles. Davantage d'entreprises pourront, ainsi, profiter des dynamiques de coopérations et d'innovation des écosystèmes territoriaux animés par les clusters/pôles afin d'augmenter leur capacité à produire des projets collaboratifs innovants

Explication

Certes, l'action des clusters/pôles s'exerce, majoritairement, en direction des entreprises. Elle les aide à innover, à assurer leur compétitivité et leur croissance. L'action des clusters/pôles ne relève-t-elle pas, également du domaine public ? Il faut noter qu'une part importante de leur action vise l'intérêt général et territorial. Les missions des clusters/pôles concerne les actions collaboratives interentreprises, l'ancrage local des activités, la pérennisation des emplois et l'attractivité des territoires. La mesure de défiscalisation proposée aura un coût public très modeste (moins de 50M€ par an, soit moins de 25€ par emploi consolidé par an au cours des 3 prochaines années). En revanche, cette mesure aura un effet de levier particulièrement significatif, dans une proportion de «un à quatre». 1) impact sur la reconnaissance publique du rôles des clusters/pôles en faveur du développement économique des entreprises et des territoires, 2) impact sur l'incitation des entreprises françaises à s'impliquer dans des démarches collaboratives innovantes au sein des clusters/pôles, 3) impact sur la consolidation des modèles économiques des clusters/pôles par une augmentation des contributions privées au financement de l'ingénierie d'animation de leurs écosystèmes territoriaux, 4) impact sur la multiplication des projets industriels innovants créateurs d'activité et d'emplois. Pourquoi cette mesure est-elle proposée pour une durée limitée? Elle est proposée pour 3 ans seulement pour bien marquer son caractère exceptionnel, lié à la relance économique. Il s'agit, également, de laisser aux entreprises incitées à adhérer aux clusters/pôles par cette mesure, de bien mesurer les effets positifs qu'elles en retirent pour leur propre développement.